Envoyé en préfecture le 11/10/2026
Reçu en préfecture le 11/10/2026
Publié le
ID : 035-253500862-20260930-20260907-DE

Extrait du registre des délibérations

SMICTOM DES PAYS DE VILAINE
(Ille et Vilaine)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mercredi 30 septembre 2026

Nombre de membres		
En exercices	Présents	Qui ont pris part au vote
52	41	44
Date de la convocation		
24 septembre 2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
09 octobre 2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
44	-	-

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 30 septembre 2026, à dix-neuf heures, le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du siège du SMICTOM, 36 rue de l'Avenir 35550 PIPRIAC sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LEVESQUE, Président.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par voie électronique aux délégués du syndicat, le vingt-quatre septembre deux mil vingt-six.

Présents (40+1) :
PASDELOU Nicolas; LEMOINE Gérard ; RABANNE Myriam ; PROVOST Yasmina ; SIMENEL Justine ; LEMOINE Christine; LEGAY Philippe, DIGUE Patrick, CHAUVINEAU François; CONCHE Philippe, LEBRETON Anthony ; GEFFRAY Karine; AYOUB Leïla ; BOUREL Cécile ; LE FOL Yoann ; VIGNON Emilie ; VERON Christophe; MOTEL Dominique, LANGE Jean-Marie ; DUVEAU Eric ; CHANEL Matthieu ; MAJCHRZAK Laurent; BEAUDOUIN Isabelle ; PILLING Alexandra ; HERVE Gérard ; BILLY Nicolas ; VOLAND Christian ; CHAUDAGNE Michel ; BRUNARD Chrystèle ; LE MERLUS François ; BELLESOEUR Stéphane ; LUBOWIECKI Olivier ; ROUXEL Isabelle ; NOEL Chrystèle ; JUILLET Kristelle ; GALODE Jean ;LOUAZEL Véronique ; FECAMP Valérie ; BONNO Cyril MARCHAND Jacques-Yves

Absent ayant donné procuration (3)
FERRAND Bernard à PASDELOU Nicolas; EVAIN Florian à LEMOINE Christine ; MILLET Anne-Charlotte à LANGE Jean-Marie

Absents représentés par un suppléant (8)
PRIME Evelyne par DIGUE Patrick ; LEPRETRE Christian par DUVEAU Patrick ; THILLOU Yves par MAJCHRZAK Laurent; HERVOIR Loïc par PILLING Alexandre ; DAVID Emilie par NOEL Chrystèle ; BEAUDOUIN Isabelle par BERHAULT Patricia ; GAILLARD Jérémy par LOUAZEL véronique ; BESNARD Maxime par VIGNON Emilie

Absents excusés (3) :
MINIER Vincent; GLEMAU Jean-Yves ; GROSHENY Audrey

Absents (5) :
LUCAS Antoine ; LOUAZIL Lionel ; ADAM Florence ; VAILLANT Thierry ; GUERRO Pascal

Secrétaire de séance : M. LE MERLUS François

Envoyé en préfecture le 11/10/2026
Reçu en préfecture le 11/10/2026
Publié le
ID : 035-253500862-20260930-20260907-DE

SMICTOM DES PAYS DE VILAINE
(Ille et Vilaine)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mercredi 30 septembre 2026

20260907- Attribution du marché pour l'acquisition d'un véhicule 3 T 5 pour la maintenance des bacs

M. Nicolas PASDELOU, Vice-Président à la Collecte des déchets en porte à porte et en points d'apports volontaires rappelle que la délibération D20260312 du mercredi 4 mars 2026 autorise le lancement d'une consultation pour l'acquisition d'un véhicule thermique, 3.5T, d'un volume d'environ 20 m3, avec hayon pour assurer la maintenance des bacs en régie.

Le Comité Syndical du 8 octobre 2025 a décidé d'attribuer le marché de collecte à la société COVED SAS. Il a également décidé de ne pas retenir la prestation supplémentaire éventuelle (PSE) portant sur la maintenance des bacs. En conséquence, à compter du mois d'avril 2027, la prestation de maintenance des bacs sera assurée directement par le Smictom des Pays de Vilaine, en régie.
Dans ce cadre, il est nécessaire d'acquérir un véhicule de maintenance pour permettre de faire les livraisons de bacs à nos usagers. Dans un premier temps, il est proposé d'acquérir un véhicule 3.5T thermique, gros volume, d'environ 20 m3, équipé d'un hayon.

Le SMICTOM a lancé une consultation simple auprès de 5 concessionnaires automobiles en juin 2026.
Suite à l'analyse des devis reçus, le bureau du SMICTOM a décidé de retenir l'offre de la société SCA La Défense RENAULT Rennes Longchamps pour un RENAULT MASTER d'un montant de 53 216,45 € TTC.

Vu le Bureau du 16 septembre 2026,

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (votes à main levée) :
- **De retenir l'offre de la société SCA La Défense RENAULT Rennes Longchamps pour un montant de 53 216,45 € TTC.**
- **D'autoriser Monsieur Le Président du SMICTOM des Pays de Vilaine ou son représentant à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents se rapportant à ces décisions.**

Vote : pour : 44, contre : 0, abstention : 0

Pour extrait conforme,
le 09/10/26
Le Président
M. Jean-Luc LEVESQUE